

Département de l'Isère
Commune de Villages du lac de Paladru

ENQUÊTE PUBLIQUE
du 25 octobre au 24 novembre 2017

**au titre des Installations Classées pour la
Protection de l'Environnement (ICPE)
relative à la DEMANDE d'AUTORISATION
déposée par la société REXOR en vue d'étendre
son activité sur son site implanté
sur la commune de Villages du lac de Paladru**

VOLUME N°1
Rapport - Conclusions

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE : DÉCISION N° E 17000287 / 38 DU 19 JUILLET 2017

ARRÊTÉ N° DDPP-IC-2017-09-14 DE MONSIEUR DE PRÉFET DE L'ISÈRE
EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2017

Commissaire enquêteur : **Alain Monteil**

SOMMAIRE

VOLUME N°1

1- RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Chapitre 1 - Objet de l'enquête

Chapitre 2 - Organisation et déroulement de l'enquête

Chapitre 3 - Examen des observations du public

Chapitre 4 - Analyse du commissaire enquêteur

2- CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

a- Rappel

b- Avis et conclusions

VOLUME N°2

3- PIÈCES JOINTES

Pièce jointe n° 1 - DREAL-Inspection des installations classées

Pièce jointe n° 2 - Avis de la Direction des territoires

Pièce jointe n° 3 - Avis de l'Autorité environnementale

Pièce jointe n° 4 - Avis du Service départemental d'incendie et de secours

Pièce jointe n° 5 - Avis de l'Agence régionale de santé

Pièce jointe n° 6 - Avis de l'Institut national de l'origine et de la qualité

Pièce jointe n° 7 - Mémoire en réponse du pétitionnaire

4- ANNEXES

Annexe n° 1 - Désignation du commissaire enquêteur

Annexe n° 2 - Arrêté préfectoral de l'enquête publique

Annexe n° 3 - Publicité et certificat d'affichage

Annexe n° 4 - Avis du Conseil municipal des communes

NB. Les documents 1 à 4 sont indépendants et doivent être considérés comme séparés.

Ils ne sont reliés entre eux que dans un souci pratique de présentation et afin d'éviter qu'un des documents ne s'égaré.